

Les cartes conceptuelles comme outil de représentation du rôle des auditeurs dans la fiabilité de l'information financière : une exploration des différences liées à l'expérience

Christine NOËL & Makram CHEMANGUI

Professeurs associés, Audencia Ecole de management, Nantes

RÉSUMÉ

Les cartes conceptuelles constituent un outil pertinent de représentation des connaissances professionnelles. Cette recherche conduite auprès d'auditeurs financiers vise à esquisser la manière dont ces professionnels se représentent leur fonction et leurs moyens d'action. Ils ont ainsi été invités à construire une carte conceptuelle à partir de la question suivante : « Quelles sont les éléments mobilisés par l'auditeur légal pour garantir la fiabilité de sa mission ? ». L'analyse des cartes obtenues révèle notamment une transformation de la place de l'éthique dans la représentation que l'auditeur se fait de sa mission au fur et à mesure de l'avancement de sa carrière. Elle révèle en outre une forte homogénéité des représentations développées par les auditeurs qui ont une expérience significative dans un grand cabinet d'audit international. Dans le cadre de cette recherche, les cartes conceptuelles sont apparues à la fois comme un moyen d'accès à la représentation des connaissances professionnelles des auditeurs et comme un outil potentiel de formation continue.

Mots-clés : Cartes conceptuelles, Auditeur, Représentation, Éthique.

Remerciements : Les auteurs tiennent à remercier Annick Bertolotti pour sa relecture et son soutien technique et les membres des cabinets d'audit pour leur participation active à cette expérience.

ABSTRACT

Conceptual maps are a relevant tool for modelling professional knowledges. The aim of this study, led on legal auditors working, is to draw the way auditors perceive their contribution to ameliorate the quality of financial information. Financial auditors have elaborated conceptual maps to answer the question: "What are elements mobilized by legal auditor to guarantee the fiability of his mission?" The analyse of the conceptual maps collected reveals that with experience personal and professional ethics become more and more relevant in the way auditors consider their function. It also reveals that representations developed by auditors who have worked in an international auditing firm have many similarities. Conceptual maps can be used for studying the representations of auditors but also as a learning tool.

Key-words: Conceptual maps, Auditor, Representation, Ethics.

INTRODUCTION

Les scandales financiers survenus au cours de ces dernières années ont alerté le public sur le rôle déterminant joué par les auditeurs légaux dans la fiabilité de l'information financière. En certifiant des états financiers, un commissaire aux comptes n'engage pas seulement sa responsabilité professionnelle vis-à-vis de son client ou de ses pairs. Il engage également sa responsabilité vis-à-vis de la société dans son ensemble (Reiter et Williams, 2004). Prenant acte de ce rôle clé, le législateur français, à la suite du législateur américain, entendait restaurer la confiance des acteurs économiques en renforçant les exigences légales en matière d'audit financier. Cela s'est notamment traduit par un élargissement des contrôles imposés aux entreprises cotées – en matière de contrôle interne – et par des exigences plus strictes en ce qui concerne l'indépendance des auditeurs légaux. La loi Sarbanes-Oxley (loi SOX) et la loi de sécurité financière (LSF) ont ainsi conduit les grands cabinets d'audit à modifier radicalement leur organisation et à accroître leurs exigences en matière d'éthique et de compétence professionnelle. Des premières études tendent à démontrer que ces modifications contribuent à restaurer la confiance des marchés financiers vis-à-vis des auditeurs et de leur travail (Gates *et al.*, 2007). Dans ce contexte, il est utile de s'interroger sur la manière dont les professionnels de l'audit légal se représentent leur fonction et la manière dont ils pensent contribuer à la fiabilité de l'information financière.

A cette fin, le recours à la technique des cartes conceptuelles nous a semblé particulièrement pertinent. Une carte conceptuelle est une représentation graphique (sous la forme d'un schéma en deux dimensions) des connaissances d'un individu ou d'un groupe d'individus, sous la forme d'un ensemble de concepts liés par des relations identifiées. Les concepts sont identifiés par des cercles et les relations sont identifiées par des flèches. L'auteur d'une carte conceptuelle exprime à la fois la connaissance qu'il a des concepts mobilisés, et sa capacité à les relier afin de former des propositions plus complexes. Outil novateur¹, destiné à faciliter l'organisation des connaissances et à stimuler la réflexion (Novak et Gorwin, 1984), les cartes conceptuelles ont pu être utilisées en vue du développement de systèmes experts (Forl *et al.*, 1991) et plus récemment pour étudier et stimuler les capacités réflexives de futurs enseignants (Edmonson, 1993 ; Peters *et al.*, 2005) ou de futurs professionnels du chiffre (Trébuçq et Noël, 2006 ; Noël et Geyer, 2007). Elles se distinguent d'outils de gestion des connaissances voisins, et plus répandus, tels que les cartes cognitives, plus fréquemment utilisées dans la recherche en gestion pour étudier les systèmes de représentation des acteurs (Chabin, 2001 ; Michel, 2005 ; Rodhain, 2001).

A partir des possibilités d'apprentissage et d'analyse offertes par les cartes conceptuelles, nous avons développé un protocole de recherche fondé sur l'usage de cet outil afin de conduire des auditeurs financiers à réfléchir sur leur

¹ La technique des cartes conceptuelles a été élaborée par Novak dans les années soixante à l'Université Cornell. Elle s'est diffusée plus largement dans les années quatre-vingt principalement en Amérique du Nord (Lanzing, 1997).

fonction au sein de la société civile et sur la manière dont ils conçoivent leur métier. Nous avons ainsi demandé à dix auditeurs financiers, représentatifs des différents grades existants dans le secteur de l'audit, d'élaborer individuellement des cartes conceptuelles à partir de la question suivante : « Quels sont les éléments mobilisés par l'auditeur légal afin de garantir la fiabilité de sa mission ? ». Cette question invite les professionnels à réfléchir non seulement aux enjeux de leur mission mais également aux déterminants qui contribuent à la qualité d'une mission d'audit.

L'objectif de notre étude est double. Notre premier objectif est d'analyser la manière dont les auditeurs se représentent leur fonction, en identifiant les éventuelles différences existant entre un auditeur junior et un auditeur plus expérimenté. S'agissant d'une étude exploratoire, la faiblesse de l'échantillon ne nous permet pas de valider d'une manière péremptoire les résultats dégagés. Il s'agit plutôt d'identifier des tendances et de formuler des hypothèses de travail qui pourront être testées à plus grande échelle au cours de recherches futures. Notre deuxième objectif est de tester la pertinence des cartes conceptuelles en tant qu'outil de réflexion et de formation dans le domaine de l'audit.

Dans une première partie, nous présenterons les conditions d'utilisation des cartes conceptuelles et nous exposerons le protocole de recherche mis en œuvre. Dans une seconde partie, nous présenterons une synthèse de la littérature académique consacrée aux déterminants de la fiabilité de l'information financière et à la place de l'auditeur légal dans ce processus. Enfin, la troi-

sième partie permettra d'établir un bilan de l'expérience conduite et d'esquisser des pistes de recherche à plus grande échelle.

I. LES CARTES CONCEPTUELLES, UN OUTIL DE REPRÉSENTATION DES CONNAISSANCES PEU CONNU

Après avoir présenté les spécificités des cartes conceptuelles, nous recensons les principales utilisations qui ont pu en être faites puis nous présenterons le protocole de recherche mis en œuvre en 2007.

1. Définition et spécificité des cartes conceptuelles

Les cartes conceptuelles ont été élaborées par Novak (1990, p. 937) dans les années soixante-dix pour étudier les changements dans la compréhension des concepts scientifiques. Une carte conceptuelle est une représentation graphique produite par un individu ou un groupe d'individus. En construisant une carte conceptuelle, le sujet doit mobiliser des concepts pour répondre à une question précise qui lui est posée. Un concept est une entité caractérisée par une régularité perçue dans des événements et des objets. À titre d'exemple, le concept de table permet à un individu, au-delà des différences constatées entre toutes les tables auxquelles il pourrait être confronté, de reconnaître ce qu'il y a de commun parmi ces objets. Les concepts mobilisés dans les cartes conceptuelles sont reliés à partir d'une structure grammaticale propositionnelle (sujet-verbe-complément)

et sont clairement isolés (en position de sujet ou complément). Les liens (verticaux ou transversaux) sont en général explicités par un verbe. Une proposition se définit comme la mise en relation de deux ou plusieurs concepts (cf. figure 1).

En outre, la carte est organisée d'une manière hiérarchique, ce qui signifie que les concepts généraux figurent dans le haut de la carte, tandis que les concepts spécifiques figurent en bas de la carte (Novak et Canas, 2006). Des exemples de cartes conceptuelles figurent en annexe.

Relativement peu connues en France, les cartes conceptuelles sont plus largement utilisées en Amérique du Nord notamment à des fins pédagogiques. Elles découlent en effet de la théorie de l'apprentissage de Ausubel (1962, 1963). Dans une perspective constructiviste, apprendre consisterait à intégrer les informations reçues à son stock de connaissances et à les restructurer en fonction des réseaux de concepts propres à un sujet, à son histoire et à ses acquis. Le sujet, actif dans l'apprentissage, assimilerait les nouveaux concepts à sa structure cognitive en élaborant implicitement des hypothèses et en établissant des liens entre ces concepts. L'apprentissage suppose ainsi deux étapes distinctes : l'identification des nouveaux concepts et leur intégra-

tion au stock de connaissances existantes, ce qui implique de maîtriser les liens existants entre les concepts. L'approche d'Ausubel a conduit Novak à mettre au point la technique des cartes conceptuelles.

Des outils relativement proches des cartes conceptuelles ont déjà pu être utilisés en gestion. Il en est ainsi des cartes cognitives (Tolman, 1948 ; Cossette et Gervais, 2007), des cartes mentales (Buzan, 1974) ou encore des cartes causales (Bougon *et al.*, 1977). Les différences précises entre ces modes de cartographie des concepts sont synthétisées dans le tableau 1.

La spécificité et l'intérêt discriminant des cartes conceptuelles tiennent principalement à l'absence d'intermédiaire entre le constructeur de la carte et l'acteur dont on cherche à étudier les représentations. En effet, dans la pratique, la carte cognitive, comme la carte causale, est construite par le chercheur en gestion à partir des informations obtenues auprès de l'acteur. Au contraire, la carte conceptuelle est construite par l'acteur lui-même après qu'il ait intégré la méthode de réalisation des cartes. Cette absence d'intermédiaire permet de neutraliser l'influence des perceptions du chercheur sur les représentations qu'il analyse. En d'autres termes, les cartes conceptuelles permettent d'accéder aux représentations des ac-

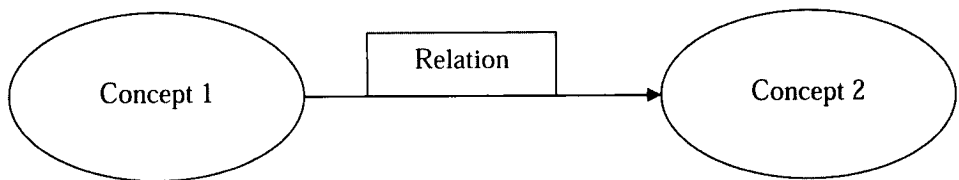


Figure 1 : Structure d'une carte conceptuelle.

Type de carte Fondateurs	Définition	Commentaires
Carte cognitive <i>Cognitive map</i> Tolman (1948)	« Une carte cognitive est une représentation graphique de la représentation mentale qu'un chercheur se fait d'un ensemble de représentations discursives énoncées par un sujet à partir de ses propres représentations cognitives, à propos d'un objet particulier » Cossette (1994, p. 34).	La carte cognitive est normalement construite par un chercheur, qui demande à la personne interrogée d'explicitier et d'approfondir sa pensée. La forme de la carte n'est pas clairement spécifiée. Les concepts ne sont pas forcément isolés. Certains blocs peuvent correspondre à des propositions entières.
Carte conceptuelle <i>Conceptual map</i> Novak (1977)	Le sujet présente par lui-même, ou avec en collaboration avec d'autres sujets, les concepts mobilisés pour répondre à une question précise qui lui est posée. Il les relie à partir d'une structure grammaticale propositionnelle de type sujet-verbe-complément. Les concepts sont clairement isolés (en position de sujet ou complément), et les liens (verticaux ou transversaux) sont explicités (généralement un verbe). La mise en forme de la carte est hiérarchisée, les concepts généraux figurant dans le haut de la carte, et les concepts spécifiques en bas de la carte. (Novak et Canas, 2006).	La carte conceptuelle découle de la théorie de l'apprentissage d'Ausubel. Elle répond à une conception constructiviste de la connaissance. La notion de concept est clairement définie comme une régularité (matérielle ou abstraite), observée dans l'environnement. L'objet de la carte conceptuelle est de permettre à un sujet de valider et d'améliorer sa représentation d'un phénomène. Elle a une forte visée pédagogique puisqu'elle a été initialement développée pour favoriser un apprentissage actif. Elle doit permettre à un apprenant d'introduire, suite à un enseignement, de nouveaux concepts, et de les relier au réseau préexistant.
Carte causale <i>Causal map</i> Bougon et al. (1977)	Les cartes causales sont des graphes composés de liens directionnels, ce qui implique une structure hiérarchique sous-jacente, du type moyens/fins.	La carte causale correspond à une carte cognitive, avec toutefois des liens exclusivement de causalité, celle-ci étant positive, négative, ou indéterminée.
Carte mentale <i>Mind map</i> Buzan (1974)	Une carte mentale est la mise en forme graphique d'une pensée créative. Elle permet de développer différents aspects de cette pensée à partir d'un thème central. Chaque aspect, représenté par une branche, est connecté au nœud central et peut contenir des mots clés ou des images résumant la pensée.	Une carte mentale présente une forme en étoile. Chaque idée est positionnée sur un rayon qui part du concept central et peut donner lieu à d'autres ramifications. Les liens ne sont pas nécessairement explicités. Les concepts, juxtaposés, sont liés uniquement par des traits.

Tableau 1 : Définition et spécificités des différents types de cartographies de concepts.

teurs, tandis que les cartes cognitives fournissent plutôt la représentation d'une représentation, dans la mesure où le chercheur est chargé de reconstruire, a posteriori et selon des règles précises, les relations identifiées entre les phénomènes perçus.

2. Usage des cartes conceptuelles

L'usage qu'il est possible de faire des cartes conceptuelles est varié. Les cartes conceptuelles peuvent être mises en

œuvre en tant qu'outil d'aide à la décision. Elles ont ainsi été utilisées en vue du développement de systèmes experts (Forl *et al.*, 1991) et notamment dans la préservation des connaissances de la NASA (Coffey *et al.*, 1999). Elles peuvent également être utilisées comme un outil d'analyse des représentations. Mais, elles constituent tout d'abord un outil pédagogique privilégié. En effet, elles facilitent l'apprentissage en favorisant la structuration de la pensée et sa communication. La construction des cartes et leur amélioration progressive

stimuleraient la réflexion et la créativité (Fitchman, 1993 ; Chevrier et Charbonneau, 1992). Les cartes conceptuelles constituent également un outil d'évaluation de l'apprentissage et d'amélioration des protocoles d'enseignement. Elles permettent de mesurer le degré d'intégration des connaissances exposées par l'enseignant (Malone et Deckers, 1984, p. 231 ; Markham *et al.*, 1994) et ainsi l'efficacité d'un enseignement (Strahan, 1989). A partir de la revue des liens et des concepts mobilisés dans les cartes, l'enseignant pourra réviser sa manière d'aborder un cours en insistant sur tel ou tel concept absent des cartes ou en attirant l'attention des apprenants sur une relation souvent mal intégrée.

L'usage pédagogique des cartes conceptuelles est encore relativement rare, cet outil est assez peu connu, particulièrement en Europe. Quelques expériences ont été menées auprès d'un public d'enseignants en formation (Fitchman, 1993 ; Peters *et al.*, 2005) ou auprès d'étudiants en management comptable et financier afin de les inciter à réfléchir sur les relations entre la comptabilité, l'éthique et la responsabilité (Trébuçq et Noël, 2006). Globalement les expériences ainsi menées révèlent le caractère prometteur des cartes conceptuelles mais également les difficultés rencontrées par les utilisateurs qui ne sont pas familiers d'une telle démarche.

Sur le plan de la recherche, l'usage des cartes conceptuelles permet d'étudier la vision globale qu'un acteur peut se faire d'un phénomène en analysant les concepts et les relations utilisées. Mais il est également possible d'étudier la vision particulière que le constructeur

de la carte a d'une relation ou d'un concept. Dans cette optique, nous avons mis en œuvre un protocole fondé sur le recours à cet outil à la double fin d'étudier la manière dont les auditeurs légaux se représentent leur rôle suite aux changements organisationnels introduits par la loi Sarbanes-oxley et la loi de sécurité financière et d'esquisser la pertinence des cartes conceptuelles pour la formation professionnelle des auditeurs.

3. Présentation du protocole de recherche

Le marché de l'audit constitue un oligopole (Casta et Mikol, 1999) car il est dominé par quatre grands cabinets internationaux qui se partagent la clientèle des sociétés cotées. Il s'agit des *Big four* (appelés également *Fat four*) : Ernst and Young, KPMG, Deloitte et PricewaterhouseCoopers. Le reste des mandats est l'objet d'une vive concurrence entre les cabinets de commissariats aux comptes. Les *Big four*, fortement hiérarchisés, sont organisés d'une manière pyramidale. Il existe quatre grades hiérarchiques en cabinet d'audit. Chacun de ces grades correspond à un niveau de responsabilité opérationnel et à des activités déterminées. A la base de la pyramide, les auditeurs juniors, disposant de moins de 2 ans d'expérience, effectuent l'essentiel des contrôles opérationnels. Leur activité, technique et procédurale, est supervisée par les auditeurs seniors. L'ascension professionnelle des auditeurs juniors est généralement assez rapide. Tandis que les petits cabinets ont recruté, pour l'essentiel, pendant des années des diplômés de l'enseignement tech-

Grade	Expérience	Fonctions
Auditeur junior	Moins de deux ans	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention au sein d'une équipe sur tout ou partie du travail de vérification des comptes - Applique le programme de contrôle défini par son cabinet - Participe au recueil d'informations
Auditeur senior	Entre 3 et 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et coordination des travaux délégués aux auditeurs juniors - Encadrement des équipes en mission - Gestion de la relation client - Remontée de l'information au manager
Manager (Assistant manager, Manager, Senior manager)	Plus de 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Management des équipes - Participation à la formation interne et au recrutement - Business développement
Associé	Titulaire du diplôme d'expertise comptable	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du cabinet - Business développement

Tableau 2 : Les niveaux de responsabilité présents dans les cabinets d'audit (d'après une analyse des fiches de poste diffusées sur les sites des *Big four*).

nique, titulaires d'un BEP, d'un bac professionnel ou d'un BTS, les grands cabinets anglo-saxons ont misé sur des collaborateurs au profil de généraliste (De Beelde, Mikol, Gonthier-Besacier, 2003). Les diplômés des Grandes écoles de commerce ont ainsi alimenté l'essentiel des recrutements des *Big four*, les dotant d'un personnel à fort potentiel, capable de travailler à l'international et d'obtenir rapidement, si besoin est, le diplôme d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Les *Big four* justifie le choix des profils des auditeurs juniors par le primat des compétences relationnelles et du savoir-être sur les compétences purement techniques dans l'exercice de l'audit légal.

Les managers et les associés s'occupent plus souvent du management du cabinet et de la gestion des mandats.

Leur activité est donc plus vaste que celle des auditeurs juniors et elle demande davantage de recul et une meilleure compréhension globale de la mission de l'auditeur légal et des intérêts en jeu. Le tableau 2 synthétise les missions et les responsabilités de chacun de ces grades présents dans *Big four*. Cette structuration se retrouve d'une manière moins marquée dans les autres cabinets d'audit.

La situation du marché de l'audit, que nous venons de décrire brièvement, nous a conduit à composer un échantillon d'auditeurs, représentatif de la diversité des professionnels intervenant en mission. Il nous a semblé important de confronter les représentations émergent non seulement des quatre grades présents dans les *Big four* (auditeurs juniors, seniors, managers et associés)

mais également des auditeurs indépendants. Notre objectif est de comparer les représentations forgées par les auditeurs en fonction de leur expérience et des responsabilités hiérarchiques qu'ils assument. Nous posons en effet l'hypothèse selon laquelle l'expérience joue un rôle déterminant dans la représentation que les auditeurs financiers se font de leur mission et notamment dans la place qu'ils accordent à l'éthique professionnelle.

Nous avons opté pour une démarche qualitative afin de tester la pertinence du protocole mis en œuvre sur un public à la fois homogène, en ce qui concerne son secteur d'activité et son niveau de formation, et diversifié, en ce qui concerne son niveau de responsabilité et son expérience. De 2006 à 2007, dix auditeurs financiers ont été contactés afin de procéder à une expérience leur permettant de prendre du recul sur l'exercice de leur fonction. Dans la suite de cet article, nous qualifierons les auditeurs juniors (expérience en audit inférieure à deux ans) de professionnels non expérimentés (NE) et les auditeurs seniors, managers ou associés (dont l'expérience est au moins

de trois ans) de professionnels expérimentés (E).

Le profil des auditeurs financiers interrogés est présenté dans le tableau 3.

Un entretien semi-directif a permis de confirmer l'intérêt des auditeurs pour ce projet. Il a également été l'occasion de présenter à chaque acteur la méthodologie de construction des cartes. Chaque auditeur financier a été amené à travailler individuellement dans le cadre de ce projet et il a reçu l'assistance d'un des chercheurs impliqués dans le protocole afin qu'il ne soit pas gêné par des problèmes de méthode ou par des difficultés à s'approprier les cartes. Les professionnels n'ont en aucun cas eu l'occasion d'échanger entre eux au cours de cette expérience pour éviter tout effet de mimétisme. Les chercheurs en charge du protocole ont fourni une simple assistance technique et méthodologique en s'interdisant d'influencer les auditeurs sur le contenu des cartes produites².

Suite à la présentation de l'outil, il a été demandé aux auditeurs de construire une carte conceptuelle à partir de la question suivante « Quels sont les élé-

	Composition de l'échantillon	
	Non expérimenté (NE) = Junior	Expérimenté (E) Senior, manager, associé
Auditeur d'un <i>Big four</i> (BF)	3	3
Localisation géographique	Genève - Lyon - Londres	Paris - Nantes
Auditeur d'un autre cabinet (NBF)	2	2
Localisation géographique	Marseille - Paris	Nantes - Montpellier
Total	5	5

Tableau 3 : Structure de l'échantillon.

² Le texte intitulé « La théorie qui sous-tend les cartes conceptuelles et la façon de les construire », rédigé par l'initiateur de la méthode, J.D. Novak a été communiqué aux auditeurs ainsi qu'un fichier powerpoint synthétisant les points essentiels de ce texte et quelques exemples de cartes produites par des étudiants sur une question proche.

ments mobilisés par l'auditeur légal pour garantir la fiabilité de sa mission ? ». Cette question, volontairement large, vise à faire réfléchir l'auditeur sur les conditions qui contribuent à un audit de qualité. Le caractère compréhensible de la question et sa pertinence avaient fait l'objet d'un test auprès d'enseignants chercheurs en comptabilité et en finance pour minimiser les risques d'incompréhension des auditeurs associés au protocole. En effet, posée à un public d'étudiants en management, une question assez proche avait suscité des problèmes réels de compréhension et de réflexion (Trébuçq et Noël, 2006). Globalement les cartes conceptuelles produites à cette occasion avaient révélées une certaine indigence qualitative. Afin d'aider les auditeurs à amorcer et à cadrer leur réflexion une carte préconstruite leur a été présentée. Cette carte, présentée ci-dessous, décompose la question initiale en trois problèmes liés : par qui la mission d'audit légal est-

elle menée ? En quoi consiste-t-elle ? pour qui est-elle utile ?

Pour des raisons d'organisation matérielle, les auditeurs ont construit leurs cartes conceptuelles manuellement. Les cartes collectées ont ensuite été saisies par les chercheurs sur le logiciel *Cmaps*⁴ dans les vingt-quatre heures de leur production par l'auditeur. Les cartes saisies ont été soumises à chaque auditeur concerné pour validation.

Globalement le recours aux cartes conceptuelles a été bien apprécié par les auditeurs qui ont souligné l'originalité de cet outil et son intérêt pour stimuler la créativité et la distanciation critique. Au final, dix cartes ont été produites et analysées. Avant de présenter les principaux résultats émergent de cette recherche, il nous semble essentiel de dresser un bilan synthétique de la recherche académique consacrée au rôle de l'auditeur légal et aux facteurs intervenants dans

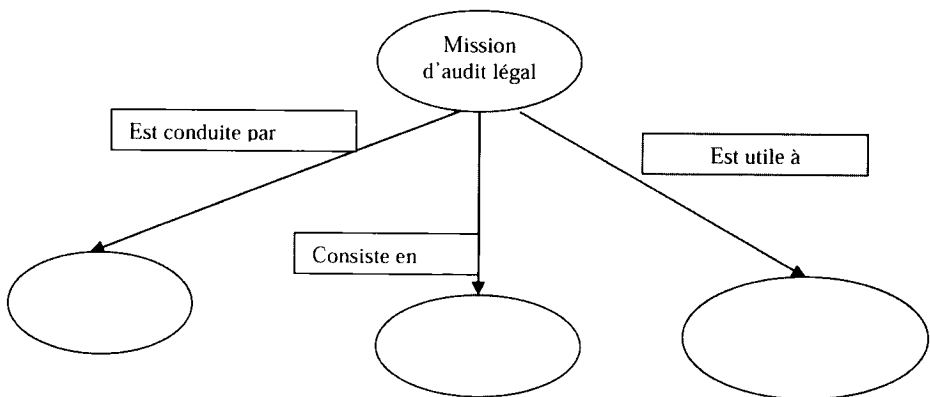


Figure 2 : Carte préconstruite proposée aux auditeurs.

⁴ Le logiciel *Cmaps* est un logiciel destiné à faciliter la construction et la lecture des cartes conceptuelles. Il a été développé par l'institut IHMC (Institute for Human and Machine Cognition) en Floride. Il est téléchargeable gratuitement via internet.

la fiabilité et la qualité de sa mission. Ceci nous permettra d'expliciter les hypothèses au fondement de cette recherche.

II. LES DÉTERMINANTS DE LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET LE RÔLE DE L'AUDITEUR LÉGAL

La comptabilité est un système d'informations permettant de retracer l'activité de l'entreprise et ses relations avec ses partenaires économiques. Les cadres conceptuels comptables nationaux ou internationaux précisent que l'objectif de la comptabilité est de fournir des informations intéressantes pour ses utilisateurs potentiels et plus particulièrement les investisseurs. Ainsi, selon le cadre conceptuel des normes internationales (*International Financial Reporting Standards, IFRS*), les états financiers ont pour but de fournir une information sur le niveau et l'évolution de la situation financière ainsi que sur la performance de l'entreprise. Ces informations doivent être utiles pour des utilisateurs potentiels qui doivent prendre des décisions économiques. À titre d'exemple, les normes IFRS considèrent explicitement sept catégories d'utilisateurs (l'investisseur, le personnel, les prêteurs, les fournisseurs et autres crédateurs, les clients, les États et les organismes publics et le public) tout en se concentrant sur les besoins informationnels des actionnaires.

Afin d'être utilisable, l'information comptable doit présenter un certain nombre de qualités dont la fiabilité. La

fiabilité d'une information financière signifie que celle-ci est exempte d'erreurs et de biais significatifs. Les utilisateurs doivent pouvoir avoir confiance et considérer que les données comptables auxquelles ils ont accès reflètent une image fidèle de l'entreprise.

Les services financiers des entreprises produisent sous la responsabilité des dirigeants les états financiers qui seront diffusés au public. De nombreuses études ont révélé l'existence de comportements opportunistes en matière comptable qui, en dehors de phénomènes frauduleux, conduisent néanmoins les utilisateurs à examiner avec prudence les informations financières qui leur sont communiquées (Stolowy, 1995, 1999). Dans ce contexte, l'auditeur revêt le rôle d'un expert, chargé de contrôler en toute impartialité l'adéquation des informations financières produites avec la réglementation comptable. Après avoir rappelé le rôle de l'auditeur légal en matière de vérification de l'information financière, nous spécifierons les deux déterminants de la qualité du travail de l'auditeur qui émergent de la littérature académique, à savoir l'indépendance et la compétence.

1. Le rôle de l'auditeur dans la fiabilité de l'information financière

Selon Arthur Levitt, responsable de la SEC (Securities and Exchange Commission¹), « les investisseurs comptent sur l'authenticité des données financières pour prendre leurs décisions d'investissement et la croyance absolue en la va-

¹ La SEC est l'équivalent américain de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) en France.

lidité de ces chiffres constitue le fondement véritable sur lequel les marchés américains sont construits. La confiance du public commence avec l'auditeur. Les auditeurs sont une tierce partie, objective et rigoureuse, qui mène un examen indépendant conférant ainsi aux états financiers leur crédibilité. Ils rendent des comptes aux comités d'audit et aux actionnaires⁵. » Des affaires comme Enron, Parmalat ou Vivendi ont conduit à remettre en cause la fiabilité de l'audit légal comme moyen d'anticiper les fraudes financières. Elles ont également mis à jour les attentes de l'opinion publique vis-à-vis des auditeurs. Ceux-ci ne doivent pas seulement déceler les fraudes lorsqu'elles se produisent mais ils doivent apporter, par leur intervention notamment en matière de contrôle interne, la garantie qu'elles ne peuvent pas se produire. Ainsi selon Gilles Hengoat (2006), membre du bureau de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), « on demande à l'auditeur une sorte d'assurance tous risques, dont il porte seul le poids, alors que tout cela repose sur une chaîne de responsabilités ».

La fonction déterminante de l'auditeur légal découle naturellement de la séparation entre les propriétaires de l'entreprise et les dirigeants. Cette séparation est susceptible de générer des asymétries d'information entre les parties. Les états financiers ont comme finalité de réduire ces asymétries. Mais pour jouer leur rôle encore faut-il que ces états financiers soient comparables dans le temps et entre les entreprises, ce qui implique qu'ils respectent les

normes comptables en vigueur. L'auditeur légal doit justement vérifier l'absence d'erreur ou de fraude dans les états financiers. Dans le cadre de la théorie de l'agence, l'audit a pour fonction de réduire l'asymétrie informationnelle entre les actionnaires et les dirigeants en minimisant les coûts d'agence liés à la surveillance des dirigeants par les actionnaires (Watts et Zimmerman, 1983, 1986 ; Fama et Jensen, 1983 ; Piot, 2001). L'auditeur exerce sa mission en exprimant son opinion sur la fiabilité des comptes dans un rapport général qui est communiqué aux actionnaires et qui est déposé au greffe du tribunal de commerce. Le rapport général constitue une sorte de produit fini du travail de l'auditeur.

L'opinion exprimée peut être de trois types : il peut s'agir d'une certification pure et simple lorsque l'auditeur considère que les états financiers reflètent une image fidèle et sincère de la réalité économique, il peut s'agir d'une certification avec réserve si l'auditeur a un certain nombre de doutes sur des éléments comptables précis, qui ne remettent cependant pas en cause l'image globale des états financiers, il peut enfin s'agir d'un refus pur et simple de certification si l'auditeur estime que les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la réalité économique. Ce type de configuration est assez rare dans la mesure où l'auditeur légal fait remonter bien en amont tout problème de nature à s'opposer à une certification. Les certifications avec réserve ou les refus de certification n'impliquent pas de sanctions juridiques pour l'en-

⁵ A. Levitt, cité par H. Ashbaugh, (2004), « Ethical issues related to the provision of audit and non-audit services : evidence from academic research », *Journal of Business Ethics*, Vol. 52, n° 2, p. 143.

treprise. L'existence de faits délictueux peut cependant générer des poursuites à l'encontre des dirigeants. La véritable sanction est d'ordre économique. Le refus d'un auditeur de certifier sans réserve les comptes de son client est un signal extrêmement négatif pour une entreprise cotée. Les actionnaires risquent en effet de se détourner de leur investissement. Ainsi les recherches académiques tendent à démontrer qu'un refus de certifier les comptes de la part de l'auditeur légal génère souvent une baisse du cours des actions (Laitinen et Laitinen, 1998 ; Butler *et al.*, 2001), ce qu'il a été possible de constater explicitement lors des problèmes comptables révélés par Marionnaud en 2004.

La nature particulière du contrat d'audit est cependant de nature à susciter des problèmes d'ordre éthique, susceptibles d'entacher la qualité du travail de l'auditeur. En effet, l'auditeur, choisi librement par l'entreprise parmi les professionnels inscrits à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, est rémunéré par son client qu'il doit

contrôler et dont il doit dénoncer tout manquement significatif au droit comptable pour protéger les intérêts des utilisateurs des états financiers. Les acteurs avec lesquels l'auditeur négocie ses honoraires sont justement ceux qui sont responsables de l'élaboration des états financiers et qui pourraient avoir intérêt à masquer certaines informations voire à détourner le droit. L'auditeur dénonçant une fraude est ainsi placé dans la situation d'un chien qui mord le maître qui le nourrit (Ashbaugh, 2004). L'audit peut dès lors être analysé comme une double relation d'agence (Herrbach, 2001) : la première entre les utilisateurs des états financiers et l'auditeur, la seconde entre l'entreprise cliente et l'auditeur (cf. figure 3).

Cette double relation rend la position de l'auditeur délicate. Cela est d'autant plus vrai dans des pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni, où les entreprises peuvent si elles le souhaitent changer d'auditeur légal au titre de chaque exercice. Au contraire, en France, il est nécessaire d'attendre la fin du mandat du commissaire aux comptes,

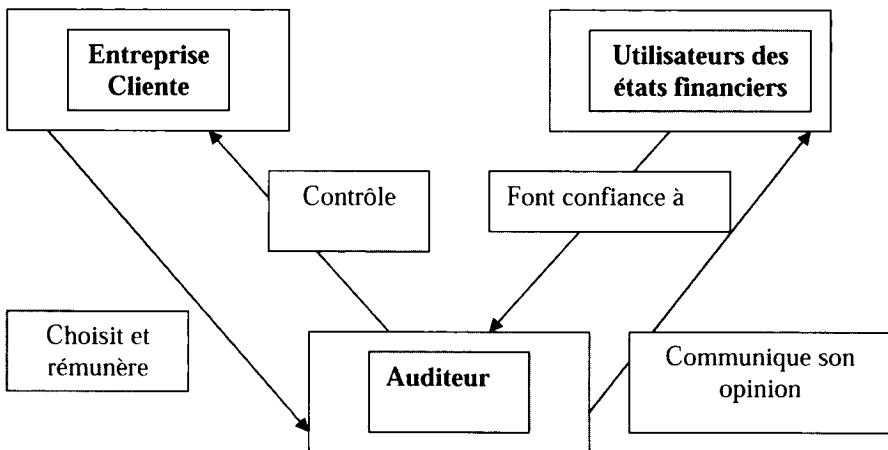


Figure 3 : La double relation d'agence caractérisant le contrat d'audit.

pour pouvoir changer d'auditeur légal sauf en cas de faute ou d'empêchement. Toutefois, certaines études ont démontré qu'une relation de long terme entre l'auditeur et son client peut favoriser une entente implicite entre les deux parties (Acemoglu et Gietzmann, 1997, Vanstraelen, 2000) et ainsi réduire la qualité de l'audit. La qualité de l'audit est justement une notion fondamentale qu'il convient à présent de préciser.

2. Les deux critères de la qualité de l'audit : l'indépendance et la compétence

La qualité de l'audit est une notion ambiguë. En effet, il n'existe pas de critère objectif unanimement reconnu permettant de mesurer et de démontrer la qualité d'un audit (Herrbach, 2001). Il est cependant habituel de définir la qualité de l'audit comme la probabilité conditionnelle qu'un auditeur révèle une infraction existant dans le système comptable de son client sachant qu'il l'ait découverte (De Angelo, 1981 ; Wallace, 1980). Ainsi, la qualité de l'audit dépendrait à la fois de la compétence de l'auditeur qui doit être capable de détecter toute faille significative et de son indépendance, qui suppose qu'il soit en mesure de dénoncer cette faille (Citron et Taffler, 1992 ; Lee et Stone, 1995 ; Richard, 2006).

2.1. L'indépendance de l'auditeur

L'indépendance est le fait de ne dépendre de personne, d'être législateur de ses actes. Cette notion a été l'objet de discussions approfondies suite à l'affaire Enron, qui avait mis au grand jour les dérives découlant d'une confusion

entre l'audit et le conseil (Richard, 2003). Il est d'usage de distinguer l'indépendance fonctionnelle, qui renvoie au fait de ne pas dépendre juridiquement ou économiquement de quelqu'un d'autre et l'indépendance psychologique qui renvoie à un état mental caractérisé par une objectivité dans l'analyse des situations et les jugements portés. Il est plus facile de contrôler la première que la seconde dans la mesure où les processus mentaux demeurent par définition internes et donc cachés. On distingue également l'indépendance réelle qui renvoie à l'attitude adoptée par l'auditeur vis-à-vis des dirigeants et des parties prenantes et l'indépendance apparente, qui implique que l'auditeur manifeste des signes visibles de son indépendance et que celle-ci ne puisse être contestée par personne. Ainsi l'auditeur ne doit pas seulement être indépendant, il doit savoir paraître indépendant afin d'éviter tout conflit d'intérêts (Richard, 2003).

Le législateur a tenté de garantir l'indépendance fonctionnelle de l'auditeur en interdisant toute situation susceptible de créer des liens personnels ou professionnels entre l'auditeur et l'entreprise auditée. Par exemple, l'auditeur ne doit pas détenir des intérêts financiers dans l'entreprise contrôlée. Cette contrainte légale est encore renforcée sur le plan déontologique par les grands cabinets d'audit qui exigent de la part de leurs collaborateurs et de leurs associés qu'ils déclarent sur l'honneur la liste de toutes les actions dont ils sont propriétaires. L'indépendance fonctionnelle de l'auditeur se heurte cependant à un obstacle, pour l'instant difficile à contourner, à savoir celui de sa rémunération. Le législateur a entrepris de

poser des garde-fous en interdisant le cumul de prestations d'audit et de conseil pour un même client et en fixant un barème centré notamment sur la taille de l'entreprise contrôlée pour la détermination des honoraires de l'auditeur. Des études ont cependant révélé les failles dans ce système, notamment en matière de co-commissariat (Le Maux, 2004). En effet, le barème fixe uniquement le nombre d'heures facturables en fonction de la taille du client, le tarif horaire applicable résulte de la libre négociation entre l'auditeur et son client. Globalement l'indépendance de l'auditeur résulterait moins du produit mécanique de dispositions juridiques que d'une construction sociale subtile et complexe par lequel l'auditeur acquiert la confiance de la direction tout en faisant preuve d'une distance certaine au quotidien (Richard, 2003).

De nombreuses recherches en audit se sont intéressées aux conditions susceptibles d'entraver ou au contraire de favoriser l'indépendance d'un auditeur légal. Selon Prat dit Hauret (2003b), la recherche consacrée à l'indépendance de l'auditeur se décompose en deux grandes périodes. Des années soixante-dix à la fin des années quatre-vingt, la recherche s'est focalisée sur les variables externes influençant l'indépendance des auditeurs. Parmi ces variables, la réputation du cabinet (De Angelo, 1981), le niveau de concurrence (Farmer *et al.*, 1987), la rotation des associés (Nichols et Price, 1976) ou encore la présence d'un comité d'audit (Piot, 2004) ont pu être étudiés. À partir des années quatre-vingt-dix, la recherche a tenté de dévoiler les processus psychologiques et cognitifs intervenant dans les décisions de l'audi-

teur (notamment Prat dit Hauret, 2003 a et 2003b ; Sweeney et Roberts, 1997). Dans ce contexte, l'indépendance d'esprit qui est une forme de probité devient une composante à part entière de la compétence de l'auditeur.

2.2. La compétence de l'auditeur

Les travaux les plus récents en audit ont mis en avant la double compétence de l'auditeur à la fois technique et éthique (Fortin et Martel, 1997, Richard, 2006). La maîtrise des connaissances comptables, juridiques ou financières n'épuise pas à elle seule la compétence de l'auditeur. Naturellement une telle connaissance est nécessaire. On aurait du mal à considérer comme compétent un commissaire aux comptes dont les connaissances comptables seraient dépassées ou approximatives ou qui ignorerait tout de la méthodologie de l'audit financier. Cette maîtrise suppose à la fois une formation, une qualification et une expérience suffisantes (Flint, 1988). Cependant, la compétence de l'auditeur est également éthique. Les valeurs et l'honnêteté doivent être considérées comme des éléments faisant partie intégrante de la compétence des auditeurs (Prat dit Hauret, 2003a ; Ponemon, 1990) et les aidant à résoudre les dilemmes qu'ils peuvent rencontrer à l'occasion de leur mission. A cette double dimension technique et éthique, s'ajoute une dimension relationnelle (Richard, 2000). En effet, pour accomplir sa mission, l'auditeur doit veiller à établir une relation de confiance non seulement avec le personnel de l'entreprise contrôlée mais également avec la direction (Richard, Reix, 2002). La gestion de cette relation assurera la longé-

vité de la relation d'audit et minimisera les risques de conflits ou d'incidents. Libby et Thorne (2004) ont formalisé ce caractère pluridimensionnel des compétences des auditeurs en utilisant la typologie des vertus de Pincoff (1986). Ces vertus, identifiées à partir d'une série d'entretiens menés avec une dizaine d'auditeurs financiers, se déclinent en qualités instrumentales ou non-instrumentales. Les premières ont un effet direct sur l'activité des auditeurs et sur les décisions qu'ils sont amenés à prendre, tandis que les secondes, n'affectent leurs actions qu'indirectement. Les vertus morales telles que la probité ou la sincérité feraient partie des vertus non instrumentales.

Plusieurs études ont tenté de mettre à jour et de modéliser les ingrédients de la performance de l'auditeur en identifiant les qualités distinctives impliquées dans chaque type d'activité (notamment Bedard (1989), Bonner et Lewis (1990), Libby et Loft (1993), Libby et Tan (1994)). L'expérience apparaît comme un déterminant clef de l'expertise de l'auditeur et donc de la qualité de l'audit. C'est pourquoi dans notre projet d'étudier les représentations professionnelles des auditeurs nous avons souhaité nous centrer sur cette variable appréhendée non seulement sous l'angle temporel (traduite par le nombre d'années d'expérience dans l'audit), mais également sous l'angle organisationnel (traduite par le type de cabinet où l'auditeur a exercé et son expérience dans un des *Big four*).

Les résultats découlant de l'analyse des cartes obtenues nous permettent non seulement de souligner l'importance de l'expérience professionnelle dans la place accordée à l'éthique par les au-

diteurs légaux, mais également de mettre en évidence l'utilité des cartes conceptuelles pour la formation et la recherche. Ces résultats sont présentés et discutés dans le paragraphe suivant.

III. LES RÉSULTATS

Les cartes collectées au cours du protocole de recherche ont donné lieu à une analyse de contenu qualitative destinée à dégager les éléments communs aux cartes produites par toutes les catégories d'auditeurs et les éléments spécifiques aux auditeurs plus expérimentés ou aux auditeurs des *Big four*. Notre analyse s'est également focalisée sur l'importance de l'éthique dans les représentations construites. Après avoir présenté la méthode d'analyse des cartes que nous avons mise en œuvre, nous synthétiserons puis nous discuterons les principaux résultats qui émergent de notre étude.

1. La méthodologie d'analyse des cartes conceptuelles

1.1. Les méthodes d'analyse utilisables

Plusieurs auteurs ont proposé des méthodes d'analyse des cartes conceptuelles même si ces méthodes ne sont pas totalement abouties. Certaines sont basées sur la validité et consistent à repérer dans les relations tissées celles qui seraient incorrectes (Stoddart *et al.*, 2000) afin de faire surgir les erreurs de raisonnements des acteurs. D'autres sont fondées sur la complexité et s'intéressent notamment à l'organisation des cartes (Kinchin *et al.*, 2000). En effet, les cartes conceptuelles peuvent s'organi-

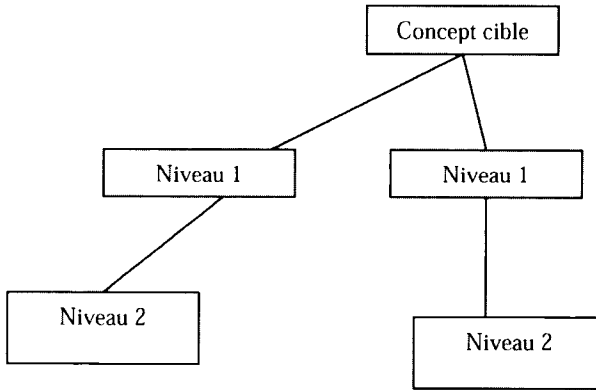


Figure 4 : L'analyse des niveaux de concepts.

ser selon trois types d'architecture : la structure en rayon [cette structure caractérise les cartes qui ne contiennent qu'une série de concepts, tous reliés au concept principal], la structure à chaînons [ce type de carte est caractérisé par une absence de lien croisé] et la structure à toile d'araignée ou en réseau [ce type de carte contient des liens croisés et des hiérarchies]. Seules les cartes construites selon une structure à toile d'araignée traduiraient une compréhension profonde et intégrée des concepts en jeu. Ce type d'analyse est en général utilisé pour évaluer le degré de compréhension que les acteurs ont d'un problème.

D'autres approches se fondent sur la méthode des scores. Cela consiste à attribuer des points selon la qualité des concepts et des liens mobilisés (Kichin *et al.*, 2000). Ce type de méthode est peu approprié à une démarche qualitative et elle ne nous est pas utile pour dresser une représentation des connaissances professionnelles des auditeurs légaux. La spécificité des cartes conceptuelles en tant qu'outil nous empêche de mobiliser des méthodes d'analyse, plus développées, utilisées d'ordinaire

pour les cartes cognitives telles que les calculs de centralité des concepts (Chabin, 2001 ; Ellouze Karray, 2006). Cependant, dans la mesure où les cartes conceptuelles sont construites selon une dimension hiérarchique, il est possible d'identifier spatialement les concepts et les relations qui sont perçus par le sujet comme étant les plus importants. L'analyse des niveaux auxquels sont placés les concepts par rapport au concept cible (« mission d'audit légal ») peut en effet fournir des indications précieuses sur l'importance accordée par un sujet à un concept déterminé. Ainsi, plus un concept est situé sur un niveau proche du concept cible, plus l'étudiant associe directement ce concept et le concept cible (cf. figure 4).

1.2. Les étapes de notre analyse des cartes collectées

Rappelons que notre objectif de recherche est double. Il s'agit à la fois de tester la pertinence des cartes conceptuelles comme outil de formation pour les auditeurs et d'étudier la représentation que les auditeurs légaux se font de leur mission et de ses aspects éthiques

en fonction de leur expérience professionnelle. Pour cela, l'analyse des cartes a été conduite sur trois plans :

- une analyse de la structure visant à repérer la complexité des représentations,
- une analyse du contenu (identification des concepts communs / spécifiques, identification des relations communes / spécifiques),
- une analyse du niveau des concepts liés à l'éthique.

Après avoir codé chaque carte collectée, nous avons recensé tous les concepts et les relations dans une matrice sur Excel. Les concepts voisins ou redondants ont été rassemblés à des fins de simplification. Il en est ainsi par exemple du concept d'associés qui a été regroupé avec le concept d'actionnaires ou du concept d'indépendance traduit dans certaines cartes par un adjectif (indépendant) et dans d'autres par un nom (« indépendance »).

Dans notre projet de faire émerger les différences dans les représentations professionnelles des auditeurs juniors et des auditeurs plus expérimentés, nous avons adapté l'analyse inter-grade, développée par Monnier-Senicourt (2005) pour l'étude de l'influence des caractéristiques professionnelles dans les métiers du conseil, au cadre particulier des cartes conceptuelles. Il a été ainsi possible de dégager les différences marquantes selon les catégories d'auditeurs (Expérimentés, Non expérimentés, *Big four*, Non *Big four*). Dans cette tâche nous nous sommes centrés sur la place accordée à l'éthique.

2. Résultats émergents de l'analyse des cartes

2.1. L'expérience professionnelle favorise une représentation en réseau des éléments qui concourent à la qualité de l'audit

Avant de nous intéresser aux concepts et aux relations mobilisés dans les cartes conceptuelles collectées, il est intéressant de remarquer la différence de structure entre les cartes produites par les auditeurs juniors et celles produites par les auditeurs expérimentés. Les premières relèvent globalement d'une structure à chaînons tandis que les secondes s'apparentent davantage à une structure en toile d'araignée et présentent des relations croisées plus nombreuses. Les données relatives à la complexité⁶ et à la densité des cartes collectées sont synthétisées dans le tableau 4. Cette différence dans la structuration des cartes suggère que les auditeurs juniors, qui n'ont qu'une expérience opératoire et technique, ont davantage de difficultés à expliciter les relations en jeu dans la réalisation de leur mission. Ils n'ont pas eu le temps d'intégrer les interconnexions qui existent entre les outils et les procédures qu'ils utilisent. Les auditeurs seniors, managers ou associés ont davantage tendance à mettre en réseaux les acteurs, les processus et les facteurs qui contribuent à la qualité de leur mission d'audit. Ils font émerger plus facilement les interactions entre ces éléments et font preuve d'une vision plus structurée de leur fonction.

⁶ La complexité des cartes est mesurée par la mise en relation du nombre de concepts par rapport au nombre de relations utilisées.

	NEBF 1 ⁷	NEBF 2	NEBF 3	NENBF 1	NENBF 2	EBF 1	EBF 2	EBF 3	ENBF 1	ENBF 2	Moyenne
Nombre de concepts	26	34	19	22	20	33	25	28	20	26	25.3
Nombre de relations	30	38	32	32	19	38	37	42	29	34	33.1
Nb concepts Nb relations = Complexité	0,87	0,89	0,59	0,69	1,05	0,86	0,67	0,66	0,69	0,76	0,77
Nombre concepts relatif à l'éthique	3	4	3	7	2	4	5	4	2	3	3.7

Tableau 4 : La densité et la complexité des cartes conceptuelles collectées.

2.2. Une représentation professionnelle liée à l'expérience

Les dix auditeurs ont mobilisé au total 108 concepts distincts. Chaque auditeur a mobilisé en moyenne au moins 25 concepts. Notre recensement fait apparaître une forte disparité des concepts mobilisés en fonction de l'expérience (tableau 5). Seuls 19 % des concepts présents dans les cartes sont utilisés aussi bien par des auditeurs expérimentés que par des auditeurs juniors. Près de 39 % des concepts mobilisés sont spécifiques aux auditeurs expérimentés et 42 % des concepts mobilisés sont spécifiques aux auditeurs juniors. Si l'expérience et les responsabilités

exercées semblent influencer sur la représentation des professionnels de l'audit, le fait d'exercer dans un *Big four* se révèle moins déterminants. En effet, 62 % des concepts mobilisés par des auditeurs exerçant dans un *Big four* sont également mobilisés par les autres auditeurs.

L'analyse comparée des relations établies par les auditeurs expérimentés et par les auditeurs non expérimentés se révèle également intéressante. L'amorce de carte conceptuelle proposée aux auditeurs (cf. figure 2) comprenait trois branches initiales invitant les auditeurs à focaliser leur réflexion sur trois directions :

	E	NE	BF	NBF
Concepts spécifiques	42 39 %	46 42 %	30 28 %	11 10 %
Concepts non spécifiques	20 19 %		67 62 %	
	10 9.5 %			

Tableau 5 : Les disparités constatées en fonction de l'expérience et de l'appartenance à un *Big four*.

⁷ NEBF = Non Expérimenté ayant une expérience dans un Big Four. NENBF = Non Expérimenté sans expérience dans un Big Four. EBF = Expérimenté ayant une expérience dans un Big four et enfin ENBF = Expérimenté sans expérience dans un Big Four.

- les qualités de l'auditeur légal,
- l'utilité de sa mission,
- et le déroulement de la mission.

Les principales relations mises en avant par les auditeurs sur ces trois pistes sont présentées dans le tableau ci-après. Les chiffres entre parenthèses sont les occurrences d'apparition de la relation dans les cartes étudiées.

Les différences dans les représentations des auditeurs juniors et des auditeurs plus expérimentés concernent principalement l'utilité perçue de la mission et son déroulement.

Tandis que les auditeurs juniors perçoivent leur mission comme une obligation légale permettant de garantir une information financière plus transparente aux actionnaires et plus globalement

	Non expérimenté	Expérimenté
Qualités de l'auditeur légal	Auditeur est indépendant (5) Auditeur est compétent (4) Auditeur respecte éthique professionnelle (2) Auditeur est titulaire de diplômes (1) Les diplômes attestent de sa compétence (1)	Auditeur doit être indépendant (5) Être indépendant suppose une intégrité personnelle (2) Auditeur est compétent en droit (5) Auditeur doit être compétent en comptabilité (5) Auditeur doit être compétent en fiscalité (4) Auditeur doit être compétent en droit social (3) Auditeur doit avoir des qualités humaines (4) Auditeur doit travailler en équipe (3) Auditeur doit être honnête vis-à-vis de lui-même (2) Auditeur doit être honnête vis-à-vis de son client (4)
Utilité de la mission d'audit légal	La mission d'audit légal est utile aux actionnaires (4) La mission d'audit légale est utile pour respecter la loi (3) Les états financiers doivent être transparents (2) La mission d'audit légal est utile aux utilisateurs des informations comptables (1) La mission d'audit légal sert les intérêts de la société civile (1)	La mission d'audit légal est utile pour les associés (actionnaires) (5) La mission d'audit légal est une obligation posée par la loi (3) La mission d'audit légal est utile à l'entreprise (2) La mission d'audit légal permet d'assurer la pérennité de l'entreprise (2) La mission d'audit légal est utile pour les associés minoritaires (1)
Déroulement de la mission	L'auditeur se forge une opinion à partir d'une série de tests (3) La loi implique d'évaluer le contrôle interne (2) L'auditeur procède à une revue analytique des comptes (2)	La mission d'audit consiste en le déroulement d'un plan de mission (4) La mission suppose de maîtriser et analyser le contrôle interne (4) L'auditeur doit comprendre et maîtriser le marché (3) L'auditeur reporte les informations devant l'assemblée générale (2)

Tableau 6 : Les relations émergentes classées selon l'expérience des auditeurs.

à tous les utilisateurs des comptes, les auditeurs seniors ou managers développent une représentation élargie de leur fonction. Si leur mission est bien fondée légalement, celle-ci permet avant tout d'assurer la pérennité de l'entreprise. Les auditeurs expérimentés ancrent leur mission à la fois dans le passé (détection des erreurs passées), le présent (il s'agit de rendre des comptes devant l'assemblée générale) et le futur (il faut faire preuve d'anticipation et permettre à l'entreprise d'anticiper son développement dans l'avenir). Les auditeurs juniors se perçoivent comme des « traqueurs de fraude et d'erreurs » dont l'utilité sociale dépasse le seul cadre des actionnaires. Il n'est pas innocent que le terme de « fraude » ne soit pas utilisé par les auditeurs expérimentés tandis qu'il est présent dans la majorité des cartes des auditeurs juniors. La vision très technique et instrumentale de leur intervention (importance des termes techniques qui sont souvent détaillés) est ainsi associée à une perception forte de leur utilité sociale. Ces jeunes professionnels témoignent d'une conception idéaliste de leur métier. Ils considèrent que leur mission peut servir les intérêts des marchés financiers, des salariés ou des fournisseurs de l'entreprise auditée. Au contraire, aucune des cartes produites par les auditeurs expérimentés ne témoigne d'un sentiment d'utilité publique.

Les auditeurs expérimentés structurent le déroulement de leur mission autour du plan de mission qui suppose de se familiariser avec le marché et l'activité de l'entreprise, d'évaluer le contrôle interne pour maîtriser les risques et d'appliquer les procédures prévues. Les auditeurs juniors ignorent dans leurs

cartes conceptuelles les deux premières étapes de ce plan de mission pour se concentrer sur les tests qu'ils pratiquent au quotidien. Cela atteste de la vision parcellaire des auditeurs juniors sur les tenants et les aboutissants de leur mission. L'auditeur junior a assez peu de contact avec la direction et il reste en repli face à la négociation des honoraires, il n'est pas acteur dans les éventuelles négociations avec la direction concernant des corrections importantes à apporter aux états financiers ou les renouvellements de mandat. Sa fonction principale est d'effectuer la révision des cycles des états financiers. Dès lors, il est logique que la représentation de la fonction de l'auditeur qui émerge des cartes collectées soit essentiellement technique.

2.3. Deux visions distinctes de l'éthique en action

Nous avons souhaité focaliser notre analyse sur l'importance de l'éthique dans les représentations professionnelles des auditeurs. Notre démarche a donc consisté à recenser puis à étudier les niveaux des concepts appartenant au champ lexical de l'éthique dans l'architecture des cartes produites, puis à comparer les termes et les relations identifiés.

Notre analyse des cartes collectées révèle tout d'abord que les concepts éthiques apparaissent dès le niveau 2 et cela dans toutes les cartes. Aucune différence n'est observée selon l'expérience ou le fait de faire partie d'un *Big four*. Cette position des concepts liés à l'éthique dans l'architecture des cartes traduit leur importance dans les représentations des auditeurs. L'intégrité,

l'honnêteté et l'indépendance sont des ingrédients essentiels de la qualité de l'audit légal au même titre que les procédures de contrôle ou les compétences techniques de l'auditeur.

En dépit de cette importance unanime, des divergences notables caractérisent les représentations des auditeurs expérimentés par rapport à celles des auditeurs juniors. Pour les auditeurs expérimentés, l'éthique est une qualité personnelle de l'auditeur. Elle découle largement de sa personnalité et de son histoire propre. C'est pourquoi, les auditeurs expérimentés utilisent le terme d'intégrité, d'honnêteté ou d'indépendance et non ceux d'éthique ou de morale, absents de leur carte. Cette intégrité guide l'auditeur tout au long de la mission, vis-à-vis de ses collaborateurs, de son client et de lui-même. L'indépendance est appréhendée dans la plupart des cartes produites par les auditeurs expérimentés comme une conséquence de son honnêteté. Il s'agit d'une indépendance d'esprit et d'action notamment vis-à-vis des pressions du client.

Au contraire, les auditeurs juniors voient l'éthique comme le respect de règles définies et sanctionnées par la profession (notamment via le CNCC). Ils développent une conception fon-

ctionnelle de l'indépendance, qui est perçue comme l'absence de lien juridique ou économique entre un cabinet d'audit et la société auditée. Les auditeurs juniors ont ainsi une vision formaliste et organisationnelle de l'éthique et de l'indépendance (cf. tableau 7).

**CONCLUSION
ET PERSPECTIVES DE
RECHERCHES FUTURES**

Le recours aux cartes conceptuelles dans ce protocole de recherche nous a permis de vérifier la pertinence de cet outil comme moyen d'analyse des représentations professionnelles des auditeurs et comme outil potentiel de formation continue. En effet, les échanges qui ont pu avoir lieu suite à la production des cartes conceptuelles ont conduit les auditeurs à se poser des questions sur les moyens d'améliorer les méthodes de contrôle, sur la place du jugement personnel dans l'émission de l'opinion d'audit ou encore sur le rôle de l'intégrité personnelle et de l'éthique de leur cabinet dans la gestion de la relation client. Les auditeurs qui ont participé à cette expérience ont considéré que la méthode des cartes conceptuelles, bien que surprenante, permettait de stimuler leur réflexion.

Concepts reliés à l'éthique	Auditeurs non expérimentés	Auditeurs expérimentés
Concepts spécifique	Éthique Code de déontologie Respect des règles	Pressions Conflits d'intérêts Conflits de valeurs Refus d'une mission
Concepts communs	Honnêteté / Intégrité Indépendance	

Tableau 7 : Les concepts liés à l'éthique émergents des cartes.

Cela nous pousse à envisager une utilisation plus large des cartes conceptuelles notamment comme outil de formation des auditeurs.

D'autre part, il serait intéressant de tester à plus grande échelle les relations qui se dégagent de cette étude exploratoire. La taille limitée de notre échantillon nous invite à la prudence dans l'interprétation qu'il est possible de faire de ces résultats et ne nous permet pas d'en généraliser la portée. Il n'est pas possible de tirer des conclusions catégoriques à partir de ces seules observations. C'est pourquoi la prochaine étape de notre recherche consistera à tester les hypothèses dégagées à partir de ce travail exploratoire sur un échantillon plus important et plus fin. Il serait ainsi intéressant de distinguer non seulement entre les auditeurs juniors et les auditeurs expérimentés, mais entre tous les niveaux de responsabilité existant en audit. Plus surprenant le fait d'appartenir à un *Big four* ne semble pas peser sur les représentations professionnelles des auditeurs. Sur ce plan, les auditeurs légaux forment une communauté professionnelle homogène. Mais là encore, cette absence de relation devrait être confirmée ou infirmée à partir d'un échantillon élargi.

Ces perspectives de recherche sont d'autant plus stimulantes que les chercheurs en audit ont souvent du mal à développer des outils d'analyse pertinents en raison de la réticence des cabinets à offrir des terrains et des données exploitables (Power, 2003). Dans cette optique, il serait intéressant d'adapter et de généraliser la méthodologie de construction des cartes conceptuelles pour en faire un outil d'analyse à plus large échelle.

BIBLIOGRAPHIE

Acemoglu, D., Gietzmann, M. (1997), « Auditor independence, incomplete contracts and the role of legal liability », *European Accounting Review*, Vol. 6, n° 3, pp. 355-375.

Ashbaugh, H. (2004), « Ethical issues related to the provision of audit and non-audit services : evidence from academic research », *Journal of Business Ethics*, Vol. 52, n° 2, pp. 143-149.

Ausubel, D.P. (1962), « A subsumption theory of meaningful verbal learning and retention », *The Journal of General Psychology*, Vol. 66, pp. 213-244.

Ausubel, D.P. (1963), *The Psychology of Meaningful Verbal Learning*, New-York : Grune and Stratton.

Ausubel, D.P., Novak, J.D. et Hanesian, H. (1978), *Educational Psychology : a cognitive view*, 2nd ed. New York : Holt, Rinehart and Winston, reprinted New York : Warbel et Peck, 1986.

Blin, J.-Fr. (1999), *Représentations, pratiques et identités professionnelles*, Paris, L'Harmattan.

Bougon, M.G., Komocar, J.M. (1994), « Les cartes cognitives composites – Théorie holistique et dynamique des organisations et du processus d'organisation », *Cartes cognitives et organisations*, coordonné par Pierre Cossette, Les Presses de l'Université Laval, Québec, et Editions Eska, Paris, pp. 37-56.

Buzan, T. (1974), *Use both sides of your brain*, New-York: Dutton.

Castà, J.F., Mikol, A. (1999), « Vingt ans d'audit : de la révision des comptes aux activités multiservices », *Comptabilité-Contrôle-Audit – Les vingt ans de l'AFIC*, numéro spécial, mai, pp. 107-121.

Citron, D.B., Taffler, R.J. (1992), « The audit report under going concern uncertainties : an empirical analysis », *Accounting*

and *Business Research*, Vol. 22, n° 88, pp. 337-345.

Chabin, Y. (2001), « Représentations de la performance dans les entreprises de grande distribution alimentaire – La cohérence en question », *Congrès de l'AFC*, Université de Metz, 17-19 mai.

Coffey, J.W., Moreman, D., Dyer, J. (1999), « Institutional Memory preservation at Nasa Lewis Research Center », in *Proceedings of the HBCU/OMU*, Research Conference.

Cossette, P., Gervais, J. (2007), « Gestion de la connaissance et cartographie cognitive : une étude sur la collaboration interorganisationnelle », *Annales des télécommunications*, Vol. 62, n° 7-8, pp. 1-11.

De Angelo, L.E. (1981), « Auditor size and audit quality », *Journal of accounting and economics*, Vol. 3, pp. 183-199.

Ellouze Karray, H. (2006), « La carte cognitive peut-elle constituer un outil fiable pour l'identification des logiques d'action de dirigeants des entreprises familiales tunisiennes ? », *Revue internationale des PME*, Vol. 19, n° 2, pp. 9-41.

Edmonson, K. M. (1993). « Concept mapping for the development of medical curricula », *Paper presented at the Annual Conference of the American Educational Research Association*, Atlanta, GA. (Eric Document Reproduction Services No. ED 360 322).

Fama, E.F., Jensen, F.C. (1983), « Separation of ownership and control », *Journal of Law and Economics*, Vol. 26, pp. 301-325.

Farmer, T.A., Rittenberg, L.E., Trompeter, G.M. (1987), « An investing of the impact of economic and organizational factors on auditor independence » *Auditing*, Vol. 7, n° 1, pp. 1-14.

Fitchman, D. (1993), « Elementary School Preservice Teacher's Conceptions of social studies to the report on concept mapping ». Communication présentée à l'Annual mee-

ting of the national council for the social reproduction service, n° ED367576.

Gates, S.K., Lowe, D.J., Reckers, P.M.J. (2007), « Restoring public confidence in capital markets through auditor rotation », *Managerial auditing journal*, Vol. 22, n° 1, pp. 5-17.

Hengoat, G. (2006), « L'auditeur et la fraude », *Échanges*, n°229, pp. 29-31.

Herrbach, O. (2001) « Audit quality, auditor behaviour and the psychological contract », *European Accounting Review*, Vol. 10, n° 4, pp. 787-802.

Kinchin, M. (2000), « Using concept maps to reveal understanding: A two-tier analysis », *School Science Review*, 81, pp. 41-46.

Kinchin, I.M., Hay, D.B., Adams, A., « How a qualitative approach to concept map analysis can be used to aid learning by illustrating patterns of conceptual development », *Educational Research*, Vol. 42, pp. 43-57.

Knapp, M.C. (1991), « Factors that audit committee members use as surrogates for audit Quality », *Auditing: A Journal of Practice and Theory*, Vol. 10, n° 1, pp. 615-637.

Laitinen, E., Laitinen, T. (1998), « Qualified audit reports in Finland: Evidence from large companies », *The European accounting review*, Vol. 7, n° 2, pp. 639-653.

Lanzing, J.W.A. (1997), « The concept mapping homepage », http://users.edte.utwende.nl/lanzing/cm_home.htm

Lee, T., Stone, M. (1995), « Competence and independence: the congenital twins of auditing? », *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 22, n° 8, décembre, pp. 1169-1177.

Le Maux, J. (2004), « Le co-commissariat aux comptes à la française », *Revue Française de comptabilité*, n° 366, pp. 34-38.

Libby, T., Thorne, L. (2004), « The identification and categorization of auditors' vir-

tues », *Business ethics quarterly*, Vol. 14, n° 3, pp. 479-498.

Libby, R., Tan, H-T. (1994) « Modeling the determinants of audit expertise », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 9, n° 8, pp. 701-717.

Malone, J. et Deckers, J. (1984), « The concept map as an aid to instruction in science and mathematics », *School science and mathematics*, Vol. 84, n° 3, pp. 220-232.

Markham, K.M., Mintzes, J., Jones, G.M. (1994), « The concept map as a research and evaluation tool: further evidence of validity », *Journal of research in science teaching*, Vol. 31, pp. 91-101.

Michel, H.-M. (2005), « Les cartes cognitives du vote électronique : une approche exploratoire des systèmes de représentation des citoyens », *Systèmes d'Information et management*, Vol. 10, n° 1, pp. 77-93.

Monnier Senicourt, L. (2005), « Utilisation d'un système de gestion des connaissances et capitalisation : l'influence des caractéristiques professionnelles dans les métiers du conseil », Thèse soutenue à l'Université de Nantes.

Nichols, D., Price, K. H. (1976), « The audit firm conflict. An analysis using concepts of exchange theory », *Accounting review*, Vol. 51, n° 2, pp. 335-347.

Novak, J.D. (1977), *A Theory of education*, Ithaca, New-York : Cornell University Press.

Novak, J.D. (1990), « Concept maps and Vee diagrams: Two metacognitive tools for science and mathematics education », *Instructional Science*, Vol. 19, pp. 29-52.

Novak, J.D. (1998), *Learning, creating and using knowledge: concept maps as facilitate tools in schools and corporations*. Lawrence Erlbaum Ass, New-York.

Novak, J.D., Gowin, D.B. (1984), *Learning How to Learn*. New York: Cambridge University Press.

Novak, J.D., Canas, A.J. (2006), « The Origins of the Concept Mapping Tool and the Continuing Evolution of the Tool », Unpublished paper.

Noël, C., Geyer, D. (2007), « Les enjeux d'une formation en éthique pour les professionnels du chiffre », *Revue Française de Comptabilité*, n° 397, pp. 30-34.

Peters, M., Chevrier, J., Leblanc, R., Fortin, G. et Malette, J. (2005), « Compétence réflexive, carte conceptuelle et webfolio à la formation des maîtres », *Canadian Journal of Learning and Technology*, Vol. 31 (3), 13 p., <http://www.cjlt.ca/content/vol31.3/peters.html>

Pincoffs, E. (1986). *Quandaries and virtues*. Lawrence, Kans: University Press of Kansas.

Piot, C. (2001), « Agency costs and audit quality: evidence from France », *European Accounting Review*, Vol. 10, n° 3, pp. 461-499.

Piot, C. (2004), « The existence and independence of audit committees in France », *Accounting and business research*, Vol. 34, n° 3, pp. 223-246.

Ponemon, L.A. (1990), « Ethical Judgments in Accounting: A cognitive developmental perspective », *Critical Perspectives on Accounting*, Vol. 1, n° 2, pp. 191-215.

Prat Dit Hauret, C. (2003a), « Audit et développement moral cognitif », *Finance Contrôle Stratégie*, Vol. 6, n° 3, septembre, pp. 117-136.

Prat Dit Hauret, C. (2003b), « L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique fondée sur trois composantes psychologiques du comportement », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome 6, Vol. 2, novembre, pp. 31-58.

Reiter, S.A., Williams, P. (2004), « The philosophy and rhetoric of auditor independence concepts », *Business Ethics Quarterly*, Vol. 14, n° 3, pp. 355-376.

Reseau, (2006). « Les cartes conceptuelles », *Revue au service de l'enseignement et de l'apprentissage à l'Université*, n° 60, Université de Namur.

Richard, C. (2000), *Contribution à l'analyse de la qualité du processus d'audit : le rôle de la relation entre le directeur financier et le commissaire aux comptes*, Thèse pour le doctorat en sciences de gestion, Université de Montpellier II.

Richard, C., Reix, R. (2002), « Contribution à l'analyse de la qualité du processus d'audit : le rôle de la relation entre le directeur financier et le commissaire aux comptes », *Comptabilité Contrôle Audit*, Tome 8, Vol. 1, mai, pp. 151-174.

Richard, C. (2003), « L'indépendance de l'auditeur : pairs et manques », *Revue Française de Gestion*, n° 11/12, pp. 119-133.

Richard, C. (2006), « Why an auditor can't be competent and independent: a French case study », *European Accounting Review*, Vol. 15, n° 2, pp. 153-176.

Rodhain, F. (2001), « Aide à la construction et à la confrontation de représentations mentales pour la recherche de consensus dans les situations mal structurées – 5 ans après, une évaluation de la réussite de trois cas de planification », *Systèmes d'Information et Management*, Vol. 6, n° 2, pp. 105-116.

Stolowy, H. (1994). « Existe-t-il vraiment une comptabilité créative ? », *Revue de Droit Comptable*, Vol. 94, n° 4, décembre, pp. 79-107.

Strahan, D. (1989) « How experienced and novice teachers frame their views of instruction : an analysis of semantic ordered trees », *Teaching and teacher education*, Vol. 5, n° 1, pp. 53-67.

Sweeney, J., Roberts, R.W. (1997), « Cognitive moral development and auditor independence », *Accounting, Organisation and Society*, Vol. 22, n° 3-4, pp. 337-352.

Tolman, E.C. (1948), « Cognitive Maps in Rats and Man », *Psychological Review*, n° 55, pp. 189-208.

Trebuçq, S., Noël, C. (2006), « Les cartes conceptuelles : un outil pédagogique pour un enseignement de la comptabilité intégrant l'éthique et la responsabilité », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Numéro spécial sur l'enseignement de la comptabilité, Octobre, pp. 5-38.

Vanstraelen, A. (2000), « Impact of renewable long term audit mandates on audit quality », *European Accounting Review*, Vol. 9, n° 3, pp. 419-442.

Wallace, W. (1980), *The economic role of the audit on free and regulated markets*, London: Touche Ross and Co.

Watts, R.L., Zimmerman, J.L. (1983), « Agency problems, auditing and the theory of the firm : some evidence », *Journal of Law and Economics*, Vol. 26, pp. 613-633.

Watts, R.L., Zimmerman, J.L. (1986), *Positive accounting theory*, Prentice Hall, Contemporary Topics in Accounting series, Englewood Cliffs, New Jersey.

Annexe 1 : Exemple de carte conceptuelle produite par un auditeur expérimenté

